

Longueuil, le 17 mars 2017

Objet : Demande d'accès n° 2006 10380 – Lettre réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 3 février dernier, concernant le lot 4629436 du cadastre du Québec à Saint-Mathieu-de-Beloeil

Les documents demandés sont accessibles. Il s'agit de :

1. CA du 12 février 2009 (2 pages);
2. CA du 18 août 2015 (2 pages);
3. Courriel du 17 octobre 2016 (1 page);
4. Fiche GTC 4167 (2 pages);
5. Rapport d'analyse du 12 février 2009 (2 pages);
6. Rapport de l'accident technologique du 27 janvier 1996 (6 pages);
7. Rapport de l'inspection du 29 février 1996 (4 pages);
8. Rapport de réhabilitation environnementale juillet 2016 (57 pages);

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23,24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Cependant, en vertu du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3), des frais de 28,88 \$ sont applicables, soit 76 pages à 0,38 \$ chacune. De ce montant, une franchise de 7,55 \$ est soustraite, ce qui réduit les frais exigibles à 21,33 \$. Nous vous ferons parvenir les documents demandés à la suite de la réception de votre chèque de 21,33 \$ fait à l'ordre du ministre des Finances et transmis à l'adresse suivante :

Accès à l'information
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Montval
201, place Charles-Le Moyne, 2^e étage

...2

Longueuil (Québec) J4K 2T5

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le soussigné, analyste responsable de votre dossier, par courriel à l'adresse fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Fabrice Tremblay, répondant régional
de l'accès aux documents

p. j. (4)

Longueuil, le 12 février 2009

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Ministère des Transports
Direction de l'Est-de-la-Montérégie
201, place Charles-Le Moyne, 5^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5

N/Réf. : 7430-16-01-0362900
400558824

Objet : Construction d'un quai temporaire au pont Arthur-Branchaud

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 19 novembre 2008, reçue le 24 novembre 2008 et complétée le 10 février 2009, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Construction d'un quai temporaire dans la rivière Richelieu, entre les piles 4 et 5, afin d'accoster la barge qui servira au transport des matériaux requis pour la réfection du tablier du pont Arthur-Branchaud. Les travaux comprennent l'enfoncement de 12 pieux, en rive et en littoral, faits de profilés en acier afin de soutenir le tablier constitué de poutres de bois et de plaques d'acier et leur enlèvement un fois les travaux finalisés. Les travaux en milieu hydrique seront exécutés entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} avril.

Les travaux sont localisés en front du lot 1 816 357 du cadastre du Québec, dans la ville de Mont-Saint-Hilaire, municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

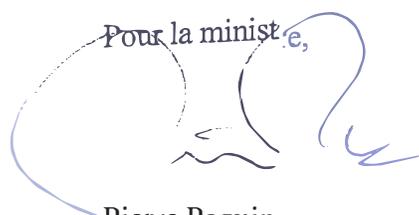
Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation, datée du 19 novembre 2008, signée par Sylvie Laroche, directrice par intérim au ministère des Transports;
- Plan S1-0, daté du 30 janvier 2009, signé et scellé par Jacques Chartrand, ingénieur pour la firme Nicolet, Chartrand, Knoll ltée;
- Informations complémentaires, transmises les 30 janvier et 10 février 2009 par Michaela Aldéa, ingénieure au ministère des Transports.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,


PP/NT/nt

Pierre Paquin
Directeur régional
de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie

Longueuil, le 18 août 2015

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

9261-5236 Québec inc.
811, boulevard Laurier
Suite 201
McMasterville (Québec) J3G 0K5

N/Réf. : 7430-16-01-0404801
401282842

Objet : Intervention en rive et en littoral pour l'aménagement d'une marina dans la rivière Richelieu, à Beloeil

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 9 mars 2015, reçue le 11 mars 2015 et complétée le 10 août 2015, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

L'installation de quais flottants pour une marina de 99 places. Les travaux comprennent la mise en place d'une plateforme fixe de 6 m par 3 m, d'une passerelle en aluminium de 12 m par 1,25 m, de 5 sections de quais principaux (3 sections de 36,02 m par 2 m, de 1 section de 60,07 m par 2 m, de 1 section de 108,04 m par 2 m), de 39 sections de quais « Catway » (25 sections de 6 m par 0,75 m, de 10 sections de 7 m par 0,75 m de 4 sections de 8 m par 0,75 m) et de 3 sections de quais « T-heads » (2 sections de 15,2 m par 1,5 m de 1 section de 18,2 m par 1,5 m). La structure des quais sera en aluminium et le platelage en polypropylène.

Le projet inclut aussi l'installation d'un quai à essence et de récupération des eaux grises ainsi que l'installation d'un réservoir pétrolier hors-sol d'une superficie de 25,2 m² et empiétant dans le dernier 3 mètres de la bande riveraine de la rivière Richelieu. L'installation du réservoir respectera les exigences de la *Régie du bâtiment du Québec* et sera exécuté en conformité avec le *Code de Construction* et le *Code de Sécurité*.

Le projet sera réalisé dans la rivière Richelieu et sur les lots 4 629 209 et 4 629 436 du cadastre du Québec, de la ville de Beloeil, municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation, datée du 9 mars 2015, reçue le 11 mars 2015 et signée par M. José Lobato, 9261-5236 Québec inc.;
- Document au MDDELCC, daté du 20 mars 2015, reçu le 23 mars 2015 et signé par **Articles 53-54 de la L.A.D.** 9261-5236 Québec inc. concernant les informations supplémentaires demandées;
- Document au MDDELCC, daté du 4 mai 2015, reçu le 4 mai 2015 et signé par **Articles 53-54 de la L.A.D.** 9261-5236 Québec inc. concernant un ajout à la demande;
- Document au MDDELCC, daté du 15 juin 2015, reçu le 18 juin 2015 et signé par M. Hugues Ouellette, 9261-5236 Québec inc. concernant les informations supplémentaires demandées;
- Courriel au MDDELCC, reçu le 19 juin 2015 et transmis par M. Hugues Ouellette, 9261-5236 Québec inc. concernant les informations supplémentaires demandées;
- Document au MDDELCC, daté du 13 juillet 2015, reçu le 20 juillet 2015 et signé par **Articles 53-54 de la L.A.D.** **(Articles 23-24 de la L.A.D.)** inc. concernant les informations supplémentaires demandées;
- Document au MDDELCC, daté du 7 août 2015, reçu le 10 août 2015 et signé par **Articles 53-54 de la L.A.D.** 9261-5236 Québec inc. concernant les informations supplémentaires demandées.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

DL/OB

Pour le ministre,

Daniel Leblanc, ing. M.Sc.A.
Directeur régional par intérim
de l'analyse et de l'expertise de
l'Estrie et de la Montérégie
Service agricole, hydrique, municipal
et naturel

Thiboutot-Goyette, Joëlle

7610-16-01-0556000

Beloeil

De: Thiboutot-Goyette, Joëlle
Envoyé: 17 octobre 2016 10:48
À: 'jmbarbera@efiglobal.ca'; 'bwattie@efiglobal.ca'
Objet: Fermeture du dossier Rapport de réhabilitation

Bonjour,

La présente est pour vous informer que le dossier a été traité au MDDELCC concernant votre rapport de réhabilitation environnementale de la sortie 112, autoroute 20 Ouest à Beloeil, Déversement de diesel reçu le 11 août dernier.

Comme les sols ont été remis dans leur état naturel, aucune fiche GTC n'a été créé.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Je vous remercie de votre collaboration.

Joëlle Thiboutot Goyette, Bsc. Géo jr.

Analyste industriel, volet contamination des sols

Développement durable, Environnement et Lutte contre les Changements climatiques

201, Place Charles LeMoyne, 2e étage

Longueuil (Québec) J4K 2T5

Tél.: 450.928.7607, poste 286

Fax.: 450.928.7625

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

NO FICHE GTC : 4167

NO LIEU : X2004944

ANCIEN NO GTC : 16561

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Déversement de diesel (Beloëil)

NOM DE LA FICHE GTC : Déversement de diesel

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Gouvernement du Québec

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Milieu(x) receptr(eur)s affecté(s) : Sol

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE

0, Sortie 112 autoroute 20 ouest
Beloëil (Québec)

MUNICIPALITÉ

Beloëil

MRC

La Vallée-du-Richelieu

CODE POSTAL

J3G 4S8

LOCALISATION CADASTRALE

LOT

RANG, CONCESSION ...

CADASTRE

CADASTRE DU QUÉBEC

4629436

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 45,594299

LONGITUDE : -73,199149

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE

MUNICIPALITÉ

CODE POSTAL

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS	15	0	15
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² :

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² :

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION :

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS

EAU SOUTERRAINE

Hydrocarbures pétroliers C10 à C50

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE Aucune Présente Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

NO FICHE GTC : 4167

NO LIEU : X2004944

ANCIEN NO GTC : 16561

TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 1996

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE :

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 1996
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 1996
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER

Élimination dans un L.E.S./L.E.T./L.E.E.T/L.E.D.C.D.

Fortin, Pierre

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR :

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

ANNOTATION DE LA FICHE

Annotation: Déversement de diesel provenant des réservoirs de fonctionnement du camion (environ 340 litres) dans le fossé de l'autoroute 20.

Élément déclencheur: Déversement de diesel provenant des réservoirs de fonctionnement du camion (environ 340 litres) dans le fossé de l'autoroute 20.

Nature des contaminants: diesel (hydrocarbures pétroliers C10 à C50)

Propriétaire: réf. 29 février 1996

Technique de réhabilitation: Élimination dans un L.E.S., Excavation

Volume de sol: Traités/excavés: Plage B-C = 15m³, >C = 0m³, >C (total) = 15m³

À JOUR AU 7 SEPTEMBRE 2001, MC

DATE DE CRÉATION : 1990-01-01

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 1999-07-28

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2017-02-03

RAPPORT D'ANALYSE

REQUÉRANT : Ministère des Transports
Direction de l'Est-de-la-Montérégie
201, place Charles-Le Moyne, 5^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5

DATE : 12 février 2009

OBJET : Construction d'un quai temporaire au pont Arthur-Branchaud

N/RÉF. : 7430-16-01-0362900
300472719

I) NATURE DU PROJET

Dans le cadre du projet de réfection du pont Arthur-Branchaud (A-20), l'entrepreneur doit construire un quai temporaire dans la rivière Richelieu afin de permettre l'accostage de la barge qui transportera les matériaux qui seront hissés sur le pont. Les travaux comprennent la mise en place de 12 pieux, en rive et en littoral de la rivière, faits de profilés en acier afin de soutenir le tablier constitué de poutres de bois et de plaques d'acier et leur enlèvement une fois les travaux finalisés.

Le quai est localisé en front du lot 1 816 357 du cadastre du Québec, dans la ville de Mont-Saint-Hilaire, MRC de La Vallée-du-Richelieu.

II) LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

A) Les impacts négatifs

Ils seront limités à la dispersion des matières en suspension lors de l'enfoncement des profilés d'acier dans le lit de la rivière. Cependant, les travaux en milieu hydrique seront exécutés entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} avril, soit en dehors de la période de fraye minimisant ainsi les impacts sur la faune ichtyenne.

B) Les impacts positifs

Le quai sur pieux est beaucoup moins dommageable pour l'environnement qu'un quai sur jetée ou fait de palplanches et remblai. Le quai permettra d'acheminer sur le pont, les matériaux servant à la réfection du tablier et de la tête de certaines piles. Également, ce type de quai permet la libre circulation de l'eau et des glaces et le tablier étant modulaire, il peut être enlevé rapidement advenant une crue exceptionnelle.

III) LES ÉTUDES ET LES RECHERCHES

Aucune

IV) LES EXIGENCES

A) Légales

Le projet est assujéti à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et à son règlement d'application.

B) Techniques

Le projet respecte les normes générales pour des travaux en milieu hydrique.

C) Administratives

Les documents demandés aux articles 7 et 8 du *Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement* (Q-2, r.1.001) ont été fournis.

V) LES CONSULTATIONS

Steve Garceau, biologiste au MRNF a été consulté. Le projet est assujéti à la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et l'autorisation du MRNF se fait en parallèle à notre certificat d'autorisation.

VI) LES AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION

Aucun

VII) L'ACCEPTABILITÉ DU PROJET SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL

Le projet est acceptable sur le plan environnemental.

VIII) LES RECOMMANDATIONS

Je recommande la signature du certificat d'autorisation.

IX) LE PROGRAMME DE VÉRIFICATION

Aucun suivi spécifique n'est demandé



Nicole Trépanier, ing.
Secteurs agricole, hydrique et naturel

NT/nt

~14h20: Je contacte M. Lamare qui m'informe de la situation. La S-Q est sur les lieux. Le MTA a été avisé et n'en va sur les lieux avec des absorbants. ~100 gal. imp. liqué.

~14h22: M. Codere (S-Q) précise que le réservoir coule par mal. Le camion est renversé. La police sur les lieux attend le MTA.

~14h25: M. Yves Pinet (MTA, 655-6800) confirme qu'un employé est parti pour aller intervenir avec des absorbants en granulés (ce qui ne sera probablement pas très utile). Elle ne peuvent envoyer de voyage de sable car le sable disponible serait gelé. Elle me serait par possible de salmater la fuite.

~14h30: J'obtiens de M. Codere les coordonnées du propriétaire qui est sur les lieux (M. Ponthuand, # cell. 895-3136).

~14h35: Je contacte M. Ponthuand. Selon lui, il est ~75 gal. qui a coulé. Le diesel est sur le sol et dans le fossé où il y a de l'eau stagnante (à part d'écoulement). À ma demande, il contactera immédiatement une vie de récupération pour obtenir des absorbants (saules et bouillie). Je lui fournis les coordonnées de RSR.

N.B. il s'agit de Transport Ponthuand comme écrit sous le nom de Consultant Marcel (9019-1946 Qc inc.).

~14h50: J'informe M. Codere des développements et l'avise que je suis en route vers le lieu de l'accident (j'ai quitté Marcil vers 14h45).

Signature :

Lionel Lamare

Date :

96/01/27**URGENCE**

ENVIRONNEMENT QUÉBEC

~ 15 h : M. Pontbriand me confirme avoir contacté R.S.R. Environnement, qui se prépare à intervenir (camion secours).

~ 15 h 55 : Arrivée sur les lieux en même temps que R.S.R. Le camion accidenté (remorqué) a été croisé à l'approche des lieux de l'accident. Il n'y a plus personne sur les lieux.

L'endroit de l'accident est localisé. Il y a une forte pente du terrain vers le Richelieu situé à ~ 1000' en aval. Les eaux du foré (avec pellicules d'hydrocarbures à la surface) s'écoulent rapidement en direction de la rivière. Le foré jusqu'au chemin (route 223) où les eaux traversent et se jettent dans le Richelieu. Il semble n'y avoir qu'un film d'hydrocarbures en bordure du point de déversement ou dessus de la glace. L'eau qui s'y rejette frappe un barrage de glace ce qui a peut-être entraîné des hydrocarbures sous la couverture de glace. Le mur de glace est brisé de sorte que l'eau (et le diesel) coulent sur la glace.

Au cours de ce temps des bouées absorbantes sont installées dans le foré, près de la route (~ 16 h 05).

~ 16 h 12 : J'alerte Env. Canada (283-2333) / opératrice 29.

~ 16 h 20 : Retour d'appel de M. Robert Beir. Il m'informe de la situation. Il viendra sur les lieux. (M. Beir d'Env. Canada).

N.B. Les eaux sont relativement stagnantes en bordure du Richelieu.

Signature :

Séverin Larue

Date :

96/01/27

URGENCE

ENVIRONNEMENT QUÉBEC

~ 16 h 30 : début des opérations de récupération sur le Richelieu
(démontage avec le camion vacuum)

J'ai inspecté la rive du Richelieu sur ~ 200' en aval du pont de rejet. Aucun hydrocarbure n'a migré.

~ 16 h 45 : je constate que le barrage constitué par les bouées absorbant est efficace (il retient ~ tout le film à la surface de l'eau).

~ 17 h 10 : retour sur les lieux de M. Pontbriand. Il m'a par réussi à joindre ses assurances. Je lui conseille de tout tenter afin de les aviser, ce qu'il fait.

~ 17 h 20 : arrivée de M. Bégin sur les lieux. On inspecte les abords du Richelieu ensemble. Le déversement semble finalement assez limité dans la rivière.

~ 17 h 25 à 17 h 45 : un barrage est aménagé dans le fossé (non loin de la route) avec le sol même de celui-ci. Une conduite d'union 12" de Ø y est installée en angle pour permettre le passage de l'eau.

~ 17 h 50 : arrêt de la récupération sur le Richelieu. M. Bégin est d'accord.

~ 18 h : M. Bégin quitte les lieux. Il désire obtenir copie de notre rapport.

~ 18 h 10 : Mobilisation des équipements pour récupérer le sol, la neige et la

Signature : Sionel Larivière

Date : 16/01/27

URGENCE

ENVIRONNEMENT QUÉBEC

...glace scellés par le diesel (au point de chute du camion).....

~ 18 h 35 : le contenu d'un gâchet de 20 V³ a été récupéré.....

Le gâchet de 20 V³ sera amené aux installations de R.S.R. pour
caractérisation et disposition.....

Le camionseau contenant les eaux et hydrocarbures y sera
aussi ramené.....

M. Richard Robert verra inspecter les lieux demain et prendra
les mesures requises (absorption ou récupération par pompage des
hydrocarbures au bavage).....

Cinq photos ont été prises (voir la croquis des lieux).....

18 h 45 : je quitte les lieux.....

Recommandation : transférer au Service industriel pour suivi.....

TRANSPORT PONTBRIAND 1995

9019-1446 QUÉBEC INC.

514-446-4543

TÉL.: (514) 446-6169

FAX: (514) 446-9282



SERVICE:
QUÉBEC-ONTARIO-US

Signature :

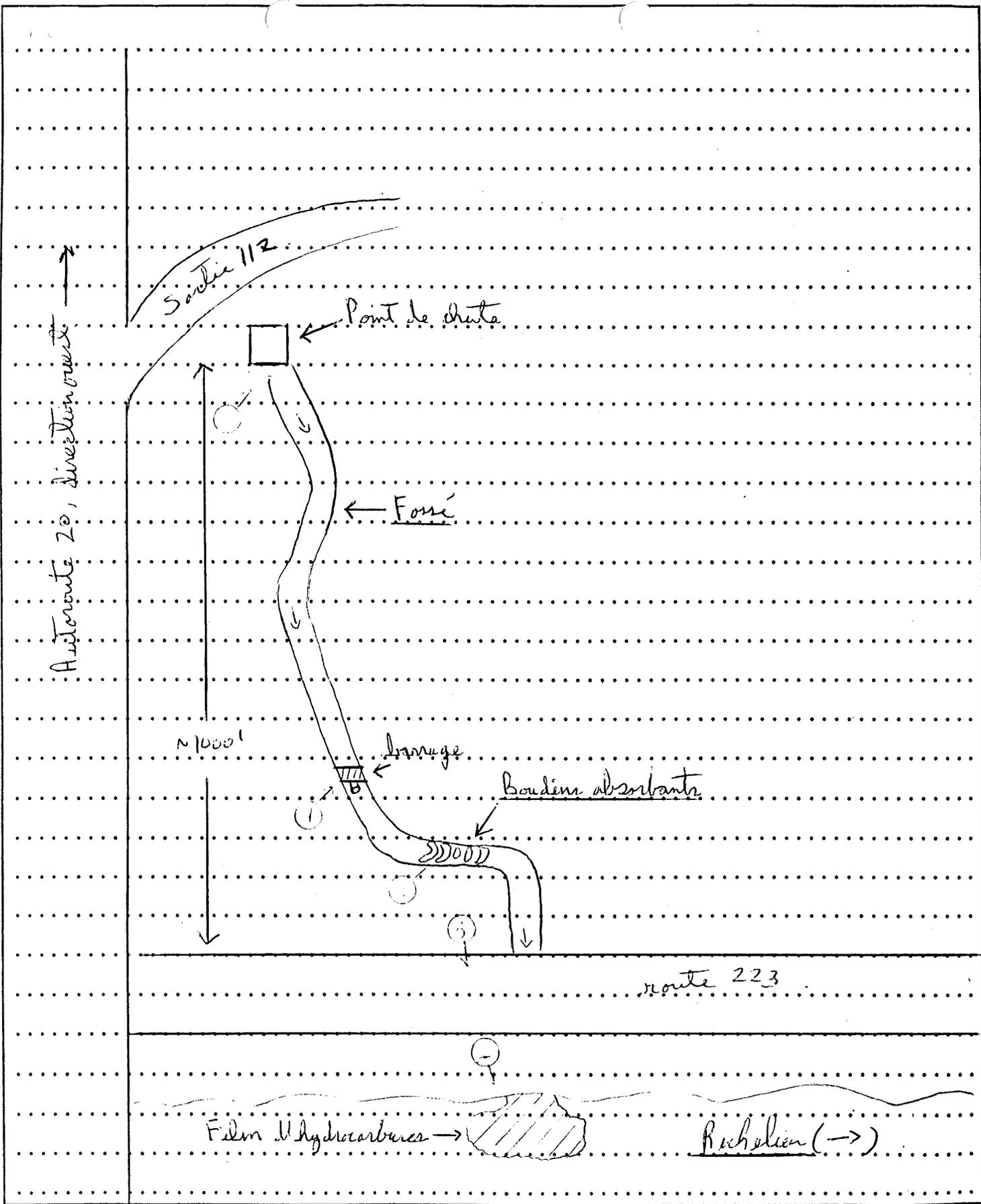
Lionel Larivière

Date :

96/01/27

URGENCE

ENVIRONNEMENT QUÉBEC



Signature : Lionel Laramée

Date : 96/01/27

URGENCE

ENVIRONNEMENT QUÉBEC

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE: 7610-1601-0556000

DATE DE RÉDACTION: 960229

1. IDENTIFICATION.

.DATE D'INSPECTION: 960222

HEURE: -ARRIVÉE: AM
-DÉPART: AM

.INSPECTEUR: NORMAND MARIER

.ACCOMPAGNÉ DE:

.LIEU INSPECTÉ.

-ROUTE 20 SORTIE 112
BELOEIL
CIE-TRANSPORT POMBRIANT QC.

.ADRESSE.

-NA

.PERSONNES RENCONTRÉES: N/A

.PIÈCES ANNEXÉES: PHOTOS: 4

.BUTS:

-INSPECTION DANS LE CADRE D'UN SUIVI D'URGENCE.

-URGENCE DU 960127 TRAITÉ PAR M.LIONEL LARAMÉ DU M.E.F.

-DÉVERSEMENT DE DIESEL PROVENANT DES RÉSERVOIRS DE
FONCTIONNEMENT DU CAMION.

-QTÉ: ENV. 340 LITRES.

-20 VERGES CUBE DE SOL RÉCUPÉRÉ PAR RSR ENV.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION.

.LORS DE L'INSPECTION LES FAITS SUIVANTS ONT ÉTÉ CONSTATÉS.

-AUCUNE PRÉSENCE D'ESSENCE DÉTECTÉ OU À RÉCUPÉRÉ, CEPENDANT UNE LÉGÈRE ODEUR
EST PERCEPTIBLE.

3. CONCLUSION.

-AUCUN TRAVAUX DE RÉCUPÉRATION À EFFECTUER.

-LA COMPAGNIE RSR ENVIRONNEMENT A FAIT ANALYSER ET DISPOSER LES SOLS AU SITE D'ENFOUISSEMENT DE STE-CÉCILE DE MILTON.

4. RECOMMANDATIONS.

-JE RECOMMANDE DE FERMER LE DOSSIER.

5. VÉRIFICATION.

.RÉDIGÉ PAR: *J. Marier*

DATE: 960229

.VÉRIFIÉ PAR: *R. Séguin*

DATE: 960305.

.COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:

*Y-a-t-il eu échantillonnage du fond
de l'excavation ? Pas d'échantil-
lonnage*



NETTOYAGE INDUSTRIEL & RÉSIDENTIEL
TRANSPORT DE MATIÈRES ET DÉCHETS DANGEREUX

Tél: (514) 922-2200 Fax: 749-7465

405, rue Hervé, Saint-Amable (Québec) J0L 1N0

FAX

DATE 23 / 3 / 1996

A M. N. MALLIE

COMPAGNIE: MEF

NUMERO FAX (514) 928 - 7625

DE Richard Brehier

NOMBRE DE PAGE 2 (Incluant celle-ci)

REMARQUE

TRANSPORT POMBIANT - ACCIDENT SUR

ROUTE 20. PONT DE LA RIVIERE RICHIEN

RÉSULTAT D'ANALYSE DES SOLS

LIEU DE DISPOSITION - SITE D'ENFOUSSURE: RICHARD THIBRA
ST. CECIL DE MILTON

VEUILLEZ NOUS AVISER IMMÉDIATEMENT SI VOUS NE RECEVEZ PAS
TOUTE LES COPIES

NOTRE NUMÉROS DE FAX (514)922-8034



DATE DU RAPPORT: 02/02/96

PROJET: TRANSPORT POMB.
DE DOSSIER NOVAMANN: 9600324HYDROCARBURES PÉTROLIERS (C10-C50) DANS LES ÉCHANTILLONS DE SOL
(mg/kg)

ID Novamann				129773			
Date d'échantillonnage				31/01/96			
Paramètre	A	B	C	5041	SPIKE %REC	BLANC	LD
% Humidité				37			
Hydrocarbures Pétroliers	100	700	3500	1500	72	ND	100

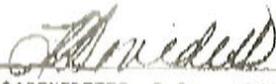
ND = Non Détecté

LD = Limite de détection

A, B, C = Selon l'Annexe 3 du "Guide des méthodes de conservation et d'analyses des échantillons d'eau et de sol" intitulée "Grille des critères indicatifs de la contamination des sols et de l'eau souterraine", ENVIRODOQ EN900080,

Spike(%)=Récupération dans un échantillon fortifié du laboratoire.

Veuillez noter que les résultats ci-dessus n'ont pas été corrigés pour la récupération des échantillons de contrôle de qualité (spike).


 LORENA DIBENEDETTO, B.Sc., chimiste
